

Domaine public routier/Annoncée le mois dernier par le ministre de l'Intérieur

## L'opération " Libérez les trottoirs " attendue !



Photo : F.B.E.M  
Du fait de trottoirs embrigadés, les piétons se risquent de plus en plus à marcher sur la chaussée.



Photo : F.B.E.M  
Des images comme celles-ci sont légion dans la capitale gabonaise.

F.B.E.M  
Libreville/Gabon

**L'ADAGE** selon lequel "Un homme averti en vaut deux" semble peu, voire pas du tout partagé par une catégorie de personnes au Gabon. Il s'agit de ces gens qui, par leurs commerces et autres bric-à-brac, occu-

pent les trottoirs de manière anarchique. La situation, sans cesse dénoncée dans nos colonnes, ne bouge qu'à la faveur des quelques coups de force des pouvoirs publics. Dans ce registre, le ministre de l'Intérieur, Lambert Noël Matha, a rappelé lors de la célébration de la Journée citoyenne du 3 février dernier l'imminence d'une "Opération libérez les trot-

toirs". Une manière pour lui de reconnaître que le problème a repris des proportions inquiétantes dans une ville comme Libreville ou ailleurs, à travers le pays. Mais plusieurs semaines après cet énième avertissement, force est de constater que les indécis n'en ont cure. L'embrigadement des trottoirs et du domaine public routier en général,

continue de plus belle. Les piétons, dans plusieurs quartiers de Libreville comme de l'intérieur du pays, continuent à se risquer sur la chaussée pour marcher. Au titre de mauvais élèves dans ce registre, l'on peut citer, pour le cas de Libreville, des quartiers tels que Nkembo, Cocotiers, Charbonnages ou Avéa. Des zones où il n'est pas rare de voir un "barman" prendre le trottoir comme une extension de son bar. En y posant chaises et tables ! Pour ne citer que cet exemple. « Mais que deviennent les pié-

tons dans ce cas? Et où passent-ils désormais », s'est interrogé un Librevillois en colère. C'est dire que l'opération annoncée par le premier flic du Gabon est fortement attendue. Car en plus de donner un meilleur visage à la ville, cette entreprise d'assainissement va contribuer à sécuriser les citoyens. Piétons et automobilistes compris. La législation gabonaise sur la gestion du domaine public routier reste "muette" sur la distance qui doit séparer une construction d'une voie publique, selon un

spécialiste en la matière. Il a, néanmoins, rappelé que le domaine public routier se définit comme "l'emprise qui est délimitée par deux lignes parallèles situées à dix mètres de part et d'autre de l'axe de la chaussée". Ce qui peut laisser entendre qu'une construction doit être située à environ 4 à 5 mètres d'un trottoir. Même si, là encore, tout dépend si c'est une route primaire (Voie-Express par exemple) ou secondaire (dans un quartier). Mais quoi qu'il en soit, une distance raisonnable se doit d'être maintenue.

### Protection sociale

## La CNSS désormais partenaire du Samu social Gabon



Photo : R.H.A  
Le Samu social gabonais accompagnera désormais les retraités de la CNSS à travers diverses activités.

R.H.A

**ACCOMPAGNER** les personnes du troisième âge. C'est l'esprit du partenariat établi mardi à Libreville entre le Service d'assistance médicale d'urgence (Samu) social gabonais et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Cette alliance a été officiellement actée en présence des responsables des deux administrations chargées d'intervenir dans cette mission. La délégation de la CNSS, conduite par sa directrice générale Nicole Assélé, était pour la circonstance l'hôte de Wenceslas Yaba,

coordonnateur général du Samu social gabonais. Occasion pour la DG de la CNSS d'être édifiée sur différents services offerts par le Samu social, qui aura désormais la mission de voler au secours des retraités de la CNSS en cas de nécessité. Hormis les soins qui leur seront administrés dans les locaux du Samu social, lesdits retraités bénéficieront également des soins à domicile et d'un suivi psychologique, comme l'exige leur âge avancé. C'est du moins ce qu'a laissé entendre Nicole Assélé. « Nous mettrons en place un programme d'accompagnement de nos retraités. Une fois par trimestre, nous allons chez eux pour leur remettre

pension-retraite. Mais entre les deux trimestres, on ne sait pas ce qu'ils deviennent et les difficultés qu'ils traversent. C'est pourquoi, nous avons l'ambition de mettre en place un service de visite à domicile. Le Samu social arrive au bon moment. Il règle parfaitement notre équation parce que, désormais, nous allons harmoniser nos normes pour qu'ensemble nous puissions rendre visite à nos grabataires au moins une fois par semaine à travers le Samu social », a expliqué la DG de la CNSS. M. Yaba, pour sa part, a dit toute sa volonté d'accompagner ces personnes, d'autant plus que cette mission entre parfaitement dans le champ d'activités de son organisme.



**DEUXIEME APPEL A CANDIDATURES 2018 INCUBATEUR NATIONAL**

**Contexte**

Suite à l'appel à candidatures du 19 janvier 2018 déclaré infructueux, l'incubateur national lance un second appel à candidatures destiné aux étudiants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs scientifiques ayant des projets innovants liés à la recherche scientifique pour la rentrée de son programme Startup prévue en **avril 2018**.

JA Startup est un programme d'incubation qui vise à soutenir la créativité et le caractère innovant des startups en aidant les étudiants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs scientifiques ayant une idée de projet innovant ou des travaux de recherche pouvant être traduits en projets entrepreneuriaux.

Le programme accompagne sur une durée de 24 mois les bénéficiaires avec un appui multiforme (renforcement de capacité, coaching individuel, logistique, conseils, expertise, hébergement) et un accompagnement personnalisé, pour leur permettre de passer de l'étape de projet à la modélisation de leurs activités, au lancement effectif de l'entreprise.

**Les étapes de sélections des projets :**

1. Dépôt des dossiers en ligne,\*
2. Pré-sélection des projets par le comité technique et scientifique,
3. Audition (pitch) des projets présélectionnés par un jury de sélection,
4. Publication des résultats.

Le nombre de places disponibles pour le programme Startup est de 15 projets.

**Critères d'éligibilité :**

- Avoir un projet innovant ;
- Etre chercheur, étudiant-chercheur ou ingénieur scientifique,
- Avoir un niveau BAC+3 minimum,
- Etre de nationalité gabonaise,
- Etre âgé de 35 ans au plus,
- Etre disposé à consacrer 50% de son temps au projet,
- Avoir rédigé une synthèse de projet (disponible en ligne),
- Avoir un prototype (recommandé),
- Avoir une formation, une qualification ou une expérience professionnelle en lien direct avec le projet.

**Dossier de candidature :**

- Formulaire de candidature dûment rempli,
- Un cv,
- Copie de la pièce d'identité,
- Synthèse de projet,
- Une/des photos d'un prototype s'il en existe.

**Comment postuler ?**

Pour inscrire votre projet, vous devez remplir le formulaire, directement sur notre site internet [www.jagabon.org](http://www.jagabon.org) et y joindre les documents requis.

**NB :** \*La date limite de candidature est fixée au 21 mars 2018.  
Contactez-nous : Téléphone: 01.74.20.23 Adresse: Incubateur national, Likouala SN-3eme arrondissement, Libreville-Gabon.  
Mail: [ines.mbouta@jagabon.org](mailto:ines.mbouta@jagabon.org)

Programme gratuit, financé par nos donateurs

